



Direction des ressources humaines
CCD/ID

Membres du Comité Social Territorial

P.J.

Le 23 janvier 2024

Procès-verbal Comité social territorial du 7 décembre 2023

Présent(e)s

Représentants de la collectivité titulaires

- . Christophe QUINIOU
- . Robert PELLARINI
- . Christophe NOVOTNY
- . Claire COLIN-DUCROS

Représentants suppléants

Représentants du personnel titulaires

- . Aurélien POLO - unsa

Représentants suppléants

- . Sébastien LLORCA - unsa
- . BLEIN Jessica - fo

Absent(e)s / Excusé(e)s

Représentants de la collectivité titulaires

- . Gérard REVELLIN

Représentants suppléants

- . Odette GARBRECHT
- . Lionel CLARINI
- . Grégory ACHARD
- . Lilian DONDIN
- . Sophie TREMEAUD

Représentants du personnel titulaires

- . Roland MARION - unsa
- . Audrey PARRA - unsa
- . Josiane MARECHAL - fo
- . Annick PINCHENORE - fo

Représentants suppléants

- . Christine LAURENT - unsa
- . Karine LOURDIN - unsa
- . Sylvie GAYE - fo

Après s'être assuré du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 45.

Sont désignés Robert PELLARINI, en qualité de secrétaire, et Jessica BLEIN, secrétaire adjointe

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du CST du 21 septembre 2023
2. Direction de la tranquillité publique : planning des ASVP, du CSU et passage à 37h30 (38H) pour les policiers pour la brigade de nuit
3. Mise à jour du règlement du temps de travail des agents de la ville et du CCAS
4. Rémunération des agents recenseurs : revalorisation de leur rémunération
5. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du Comité social territorial du 21 septembre 2023.

Aurélien POLO souhaite que soient apportées les corrections suivantes :

Page 3 : Aurélien POLO pense qu'il faudrait éviter de communiquer avec les agents lorsque l'on est à la phase de travail sur un sujet car cela alimente les rumeurs.

Il faudrait plutôt indiquer : Aurélien POLO pense qu'il faudrait éviter de communiquer avec **des agents indirectement concernés** lorsque l'on est à la phase de travail sur un sujet car cela alimente les rumeurs.

Page 8 : Pour préciser le sens de l'intervention, je propose d'ajouter la phrase en gras
Aurélien POLO répond que le plus compliqué à gérer est la période pendant laquelle on soupçonne un handicap mais que l'on n'a pas encore de réponse **donc pas forcément encore de moyens supplémentaires**. Il n'y a pas de manque en matière de formation.

En prenant en compte ces remarques qui seront ajoutées, le procès-verbal est mis au vote :

avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité

avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel

2. DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : PLANNING DES ASVP, DU CSU ET PASSAGE À 37h30 POUR LES POLICIERS DE LA BRIGADE DE NUIT

Claire COLIN DUCROS rappelle que le Centre de surveillance urbain n'existait pas lors de la mise en œuvre du règlement sur le temps de travail. Composé à ce jour de deux agents, il est proposé de leur affecter un cycle de travail de 36 heures hebdomadaires sur quatre jours avec roulement sur deux semaines et six jours de RTT.

Afin de proposer des cycles de travail cohérents au sein de la police municipale, il conviendrait de modifier celui des ASVP et de les passer à 4 jours travaillés par semaine.

Ce fonctionnement permettrait une meilleure flexibilité notamment lors des événements au Groupama Stadium programmés le dimanche. En effet, les ASVP pourront être sollicités pour compléter le dispositif de sécurisation mis en place par les agents de police municipale.

C'est pourquoi, à partir du 1^{er} janvier 2024 il est proposé le planning suivant :

- semaine 1 : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 19h ;
- semaine 2 : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 19h.

Monsieur le maire demande s'ils ne sont pas en heures supplémentaires lors des événements.

Claire COLIN DUCROS le confirme mais précise qu'ils travaillaient sur six jours. Concernant les agents de la Brigade de surveillance et d'intervention, après ré-examen de leur situation, il a finalement été décidé de leur appliquer un cycle de 37h30 avec 15 jours de RTT.

Afin d'offrir un service plus étendu aux majolans jusqu'à 1h15, il est proposé de modifier le cycle de travail de la BSI à 37h30 (et non 38 comme annoncé) par semaine générant 15 jours de RTT.

Le service de police gagnerait en cohérence et ce changement permettrait également de jouer sur l'attractivité des postes dans une filière extrêmement concurrentielle.

Au terme d'un an de pratique, il conviendra de mesurer l'impact de cette décision. Le respect de des garanties en matière de durée du travail devra être absolu, sans quoi ce changement ne pourra pas être pérennisé.

Enfin, il est à préciser que les agents ont été consultés et approuvent la proposition de cette expérimentation.

Monsieur le maire ajoute que les agents de Décines sont à 38 heures mais que cet écart d'une demi-heure ne pose pas de problème. Cependant il s'inquiète que l'ouverture de la LDLC Arena crée de nouveaux besoins notamment en cas d'événements simultanés avec le Groupama Stadium bien que la Ville ait eu des garanties que cela ne présenterait pas.

Claire COLIN DUCROS précise que la direction de la tranquillité publique et les ressources humaines seront attentives à ce que les agents posent des repos de manière régulière et que les durées légales du travail soient respectées.

Christophe NOVOTNY confirme que les chefs de brigade ont été sensibilisés sur cette question.

Aurélien POLO demande s'ils arrivent à tenir ces horaires.

Monsieur le maire signale qu'il y a une certaine latitude dans l'organisation et que les agents fonctionnent plus dans l'optique d'assurer le service plutôt que de finir à l'heure prévue.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions. En l'absence, le planning des ASVP, du CSU et le passage à 37h30 pour les policiers de la brigade de nuit sont mis au vote :

avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité

avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel

3. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS

Claire COLIN-DUCROS informe que le règlement sur le temps de travail est mis à jour avec l'ajout des points qui ont été abordés lors de précédents CST ou de ce dernier : cycle de travail du CSU, annualisation du personnel administratif du Conservatoire de musique et d'art dramatique, ouverture aux agents non encadrants de la possibilité de choisir entre un cycle à 36h30 et un cycle à 37h30. L'expérimentation de la semaine de quatre jour est également annoncée.

Monsieur le maire s'interroge sur la mention de ce point dans le règlement si on en est au stade expérimental.

Claire COLIN DUCROS indique qu'effectivement cela n'apparaîtra pas dans le règlement du temps de travail. En revanche, cela sera indiqué dans la délibération du conseil municipal

Aurélien POLO pense que c'est également l'occasion de rappeler à certaines directions que le règlement sur le temps de travail est ce qui s'applique. Car certaines directions ont des règles qui se sont développées au fil des années et qui ne sont pas en cohérence avec le règlement.

Claire COLIN-DUCROS annonce que cela sera précisé par des notes de service.

Aurélien POLO signale que les termes utilisés concernant l'annualisation soulève des questions de la part des agents, notamment les jours dits « non travaillés ». Le message que les agents ont entendu c'est que lorsqu'on est fonctionnaire on l'est 24 heures sur 24. Il craint que les jours non travaillés soient assimilés à des astreintes quand on demande aux agents de signaler s'ils sont disponibles ou pas sur ces jours-là.

Il souhaiterait que cela soit tourné de façon positive car il sait que l'on trouvera toujours des agents volontaires pour se mobiliser en cas de besoin.

Claire COLIN-DUCROS propose que les jours de congés annuels et les jours non travaillés soient différenciés par une couleur et non par la mention « NT » sur les plannings des agents.

Jessica BLEIN signale que la semaine de quatre jours soulève nombre de questions très techniques. Elle demande si les managers auront des notes explicites concernant le fonctionnement notamment quant aux nombre de jours de congés, à la fixation du jour non travaillé...

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation qui permettra d'y voir plus clair.

Aurélien POLO demande s'il y a des volontaires.

Monsieur le maire précise que s'il y en a très peu, on n'ira pas plus loin.

Claire COLIN-DUCROS signale qu'il y a quelques candidats mais qui se posent encore des questions notamment sur le fait de passer à 35 heures sans RTT. Ils ont l'impression qu'ils n'ont pas assez de congés.

Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit d'une autre organisation avec des RTT qui ne se cumulent pas. Il le voit comme un avantage notamment pour les agents à temps partiel ce qui concerne principalement le personnel féminin.

Claire COLIN-DUCROS remarque cela peut également être un frein pour certain et/ou un atout pour la collectivité.

Monsieur le maire précise que l'objectif est d'avoir le plus de latitude dans leur vie personnelle et les besoins du service.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions. En l'absence, la mise à jour du règlement du temps de travail des agents de la ville et du CCAS est mise au vote :

avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité

avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel

4. AGENTS RECENSEURS — REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION

Claire COLIN-DUCROS rappelle que tous les ans, chaque commune de plus de 10 000 habitants est dans l'obligation de procéder à une enquête de recensement sur 8 % des adresses de son territoire sélectionné par l'Insee. La collectivité est en charge de recruter et de rémunérer les agents qui procèdent aux opérations de collecte. Les agents recenseurs sont rémunérés selon des tarifs forfaitaires par questionnaire et par demi-journée de formation qui englobent toutes les missions et dépenses particulières de l'agent

Afin d'actualiser la délibération du 19 novembre 2009 et de revaloriser la rémunération des agents recenseurs qui n'a pas changé depuis, il est proposé de retenir les dispositions suivantes :

- 1,46 euros par feuille de logement ;
- 2,21 euros par bulletin individuel ;
- 28,62 euros par demi-journée de formation, ce montant est versé également aux agents municipaux en poste recrutés pour exercer cette mission à titre complémentaire de leur activité principale, dans le cas où leur participation à cette formation, s'effectue en dehors de leur planning horaire de travail ;
- 60,00 euros pour la tournée de reconnaissance, laquelle consiste à :
 - repérer toutes les adresses selon une typologie précise (adresses normalisées ou non normalisées, adresses dégroupées, accès secondaires),
 - vérifier également l'existence de boîtes aux lettres,
 - annoncer le recensement par la remise d'une lettre aux habitants et d'affichettes aux commerçants, ces dernières sont également apposées dans les halls d'immeuble.

Christophe NOVOTNY précise que cette revalorisation de rémunération des agents recenseurs de la Ville sera soumise au vote du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions. En l'absence, la revalorisation de la rémunération des agents recenseurs est mise au vote :

avis favorable à l'unanimité des représentants de la collectivité
avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel

5. QUESTIONS DIVERSES

Aurélien POLO demande si une décision a été prise concernant la prime de pouvoir d'achat.

Monsieur le maire répond que les discussions budgétaires étant en cours, il n'y a pas encore de décision finale sur la question. Il constate que les décisions sont très variées selon les communes, certaines, ayant les moyens, ne la donnent pas quand d'autres, n'ayant pas les moyens la donnent. Il ajoute que tout est une question d'équilibre dans une période de contraintes budgétaires et que ce qui ira dans cette prime devra être retiré ailleurs. Globalement, la collectivité va essayer avec un chemin médian.

Aurélien POLO signale que les agents sont conscients des difficultés et ne s'attendent pas à percevoir 100% de la prime.

Aurélien POLO aborde la question des problèmes de chauffage dans le groupe scolaire Condorcet.

Monsieur le maire s'interroge sur l'option à choisir entre faire de la prévention en changeant le matériel, ce qui a un coût, ou réparer sachant que Condorcet, comme Cassin, sont des bâtiments vieillissants. La question se pose de la déconstruction/reconstruction, tout cela à moyen voire long terme. Les logements à l'école du Carreau vont être détruits avec pour projet de vendre le terrain à un promoteur.

Aurélien POLO demande si les équipements seront toujours en capacité d'accueillir tous les enfants au vu des nouveaux programmes de constructions.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas le nombre d'enfants qui en résultera mais plutôt leur lieu d'habitation. La carte scolaire devra être retravaillée. Le grand nombre de classes dans le nouveau groupe Marie Curie a été prévu en ce sens.

Christophe NOVOTNY précise que des appareils de chauffage ont été livrés à Condorcet et que des travaux vont débuter pour un retour à la normale espéré à la rentrée de janvier 2024.

Aurélien POLO demande ce qu'il en est des problèmes des blocs de secours de l'espace Jean Poperen.

Robert PELLARINI répond que le temps pris pour changer les blocs résulte d'un problème de pénurie de matériel qui s'impose à la collectivité.

Aurélien POLO demande s'il y a eu un changement concernant la politique de la Ville sur le remboursement des frais de déplacement des agents qui n'ont pas de véhicule de service.

Claire COLIN-DUCROS répond que le non remboursement des déplacements à l'intérieur de la ville n'est pas nouveau et qu'il est compensé par la mise à disposition des vélos et le développement du parc automobile.

Aurélien POLO signale qu'il avait été dit que tous les équipements devraient être équipés d'un espace pour ranger les vélos.

Christophe NOVOTNY confirme que cela sera fait. Il ajoute qu'il a demandé aux services techniques une étude sur l'utilisation des véhicules de service.

Monsieur le maire ajoute que la Ville a récemment fait l'acquisition de deux « Ami » quatre fois moins cher qu'un véhicule électrique et qui se conduisent sans permis.

Jessica BLEIN s'interroge sur la politique de recrutement des agents de catégorie C car elle constate de plus en plus de reclassement sur ces postes.

Claire COLIN-DUCROS note que certains recrutements externes ne sont pas forcément mieux. Il y a des contraintes budgétaires et la Ville dispose d'un vivier avec des agents qu'il suffit de former. Cela nécessite une certaine bienveillance de la part des managers et on ne peut pas négliger le volet économique.

Jessica BLEIN souhaite qu'un point soit fait sur la situation des ATSEM de Condorcet.

Monsieur le maire a eu connaissance de problèmes de non respect de la hiérarchie et que cela justifiait d'intervenir pour les résoudre.

Claire COLIN-DUCROS ajoute qu'il a été décidé de régler ce dysfonctionnement en déplaçant certains agents avec un accompagnement de la DRH et un bilan qui sera fait. Elle fait remarquer que c'est le devoir et le droit de la collectivité d'intervenir lorsque de tels problèmes surviennent.

Aurélien POLO alerte sur le fait qu'une situation similaire se passait sur Cassin.

Robert PELLARINI signale que les sanitaires de Condorcet ont été réparés. Un bloc de toilettes a été mis à disposition mais les enseignants ne veulent pas l'utiliser sous prétexte qu'il est trop loin alors qu'il est adossé aux anciens sanitaires.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions ou remarques. En l'absence, il annonce que le prochain CST aura lieu le 1er février 2024. La séance est levée à 11 heures.

Christophe QUINIOU



Président

Robert PELLARINI



Secrétaire

Jessica BLEIN



Secrétaire adjointe
représentante du personnel